

Vers un recensement des outils d'évaluation en protection de l'enfance

La réforme du dispositif de protection de l'enfance français introduit un ensemble de dispositions conférant à la question de l'évaluation une actualité nouvelle. Parmi elles, on citera notamment la référence au « développement de l'enfant » pour caractériser le danger ; la mise en place d'un dispositif de recueil des informations préoccupantes, visant, à partir de l'évaluation, à trier les situations en vue de leur traitement administratif ou judiciaire; le fait de conditionner une ou plusieurs prestations de soutien à l'évaluation de la situation ; la notion de « projet pour l'enfant » ; l'obligation d'un rapport d'évaluation pluridisciplinaire annuel adressé à l'Aide Sociale à l'Enfance et au Juge ; la possibilité de définir à partir de cette évaluation l'affectation durable des compétences parentales et d'étendre l'accueil de l'enfant au-delà de la durée de deux ans prévue.

L'Oned, depuis sa création, propose un appel d'offres dans lequel la question de l'évaluation est en bonne place, ce qui a permis le financement de plusieurs recherches consacrées à cette thématique¹. De plus, pour soutenir les collectivités territoriales dans la mise en application de la loi du 5 mars 2007, l'Observatoire s'est impliqué plus étroitement dans deux recherches consacrées aux outils d'évaluation. La première, commandée au Professeur Chantal Zaouche-Gaudron et à son équipe, a consisté en un recensement critique des instruments de recherche en psychologie du développement². La seconde, proposée par le CREA Rhône-Alpes, porte sur l'élaboration, en collaboration avec quatre départements (Seine et Marne, Val de Marne, Haute-Savoie, et Rhône), d'un référentiel d'évaluation. Ces travaux sont en voie de valorisation et de diffusion.

Parallèlement, l'Oned mène un travail autour de cette question qui emprunte plusieurs voies. L'une d'elles a consisté à recenser l'existant dans les départements : à la question de savoir s'ils disposaient d'un « référentiel » ou « outil d'évaluation »³, une moitié des départements a répondu positivement, très

¹ Cf. liste jointe ; ces recherches ont fait l'objet d'une première diffusion lors de la journée d'étude de l'Oned du 4 juin 2007 (« Protection de l'enfance : de l'évaluation des situations à la sortie des dispositifs »). Elles sont en ligne intégralement, accompagnées d'une synthèse rédigée par l'équipe de recherche et d'une note de lecture de l'Oned.

² En ligne sur www.oned.gouv.fr

³ Question posée dans le cadre de la récente enquête de Oned / Grégory Derville auprès des Conseils Généraux sur la mise en œuvre des cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes. Tous les départements a répondu à cette enquête.

Site 2008

majoritairement sous la forme d'un guide départemental (du signalement, de traitement des informations préoccupantes, de l'évaluation). En outre, la journée organisée par le Réseau Idéal en mars 2008 (et renouvelée en juin prochain) a montré un vif intérêt pour ce thème, mais aussi que le souci d'une évaluation de qualité amenait interrogations et désir de réflexion partagée.

Une autre voie poursuivie par l'Observatoire est de procéder à un état des lieux des instruments d'évaluation disponibles en langue française. Pour l'heure, ces instruments ont été répartis en deux grandes catégories : d'une part, les guides d'évaluation (ou encore grilles, trames, inventaires socio-éducatifs, référentiels) ; d'autre part les instruments cliniques, de type psychométrique ou projectif. La distinction tient au fait que les premiers permettent de « cadrer » l'évaluation en lui conférant une systématisme et donc une rigueur qui demeure cependant appuyée sur un support « littéraire », tandis que les seconds supposent que certains paramètres font l'objet d'un étalonnage, voire d'une mesure.

Avec cet état des lieux, l'Observatoire poursuit un double objectif : premièrement, offrir aux départements une connaissance accessible et synthétique de l'éventail (le plus large possible) des instruments existants ; deuxièmement, procéder à une mise à plat de la « philosophie d'évaluation » portée par ces différents instruments : les fondements théoriques sur lesquels ils reposent sont variés, de nombreux instruments empruntant à plusieurs théories. De la même manière, les dimensions et les indicateurs retenus pour l'observation sont divers. Se référer à l'un ou l'autre de ces outils suppose donc des choix qu'il est souhaitable d'opérer en connaissance de cause, ce qui exige d'accroître leur transparence. Au final, il s'agit aussi bien de nourrir la réflexion en diffusant les connaissances établies, que de permettre aux services de protection de l'enfance, si besoin est, d'enrichir leur palette d'intervention de la manière la plus qualitative possible.

Si vous avez connaissance d'outils (autres que les différents guides du signalement ou de recueil et traitement des informations préoccupantes) utilisés par certains professionnels, nous serions très intéressés d'en avoir connaissance⁴ ; merci de nous les adresser ou de prendre contact. De plus, il est possible que dans les mois qui viennent, nous vous recontactions autour de la thématique des outils d'évaluation.

Octobre 2008

Référente : Nadège Séverac

⁴ Dans ces outils, on inclut ceux élaborés en interne par les équipes, ainsi que ceux éventuellement utilisés par l'ensemble des professionnels susceptibles de concourir à la protection de l'enfance.